

Direction Adjointe de la direction des systèmes orbitaux
Groupe d'Etudes et d'Information sur les Phénomènes
Aérospatiaux Non identifiés

Toulouse, le 02/02/2018
DSO/DA//GP

COMPTE RENDU D'ENQUÊTE

PARIS (75) 24.08.1997

CAS D'OBSERVATION

1 – CONTEXTE

Le témoin, ayant observé et photographié deux PAN au-dessus de PARIS (75) le 24.08.1997, contacte une revue scientifique laquelle lui conseille d'informer la DGAC. Cette dernière prend attache avec l'état-major de la Gendarmerie des transports aériens, qui prescrit au BGTA de Paris de diligenter une enquête.

Le 04.09.1997, les enquêteurs de la Gendarmerie se rendent au domicile du témoin, afin de procéder à son audition et de visualiser les neuf diapositives qu'il a pu faire faire auprès d'un laboratoire privé.

Huit de ces neuf diapositives sont ensuite confiées successivement au laboratoire photographique central de la Gendarmerie, puis à l'institut de recherche criminelle de la Gendarmerie.

Une audition complémentaire du témoin est effectuée par les gendarmes le 11.10.1997 afin de recueillir de plus amples informations. Le témoin réalise par ailleurs à ce moment-là un croquis du PAN qui sera remis aux gendarmes.

Enfin, une étude est réalisée par le SEPRA au mois de mai 1998, suivie d'un échange de courriers et de fax entre le témoin, le SEPRA et la société Fleximage ; cette dernière recevant un récit détaillé de l'observation par le témoin en juin 1998.

Le cas a été ensuite classé en D par le SEPRA, du fait de la difficulté alors à démêler et élucider les différents éléments d'étrangeté entre

- 1) Ce qui est vu par le témoin
- 2) Ce qui est sur les diapositives présentées aux gendarmes

- 3) ce qui se retrouve sur un nouveau tirage papier une fois les diapositives nettoyées des résidus de produits de développement
- 4) Ce que le témoin dit du Pan après avoir pris connaissance de ce qui est sur le tirage papier

Le présent réexamen du dossier permet ce discernement des composantes et une autre classification du cas.

2- DESCRIPTION DU CAS

Voici la description du cas, extraite du procès-verbal du 04.09.1997 :

« Je suis courtier d'affrètement maritime pour la société xxx à Paris.

Le 24 août 1997, un dimanche à 20h01, de ma fenêtre orientée à l'est, à environ 45° dans le ciel entre les deux immeubles se faisant face aux angles des rues xxx et xxx me sont apparus dans le ciel des OVNI's. Le premier qui m'est apparu semblait trop distant pour que je puisse relativiser sa taille, barre oblique, sa trajectoire et sa forme.

Le second, plus proche, faisait l'effet d'un papier gras emporté par le vent, privé d'autonomie et semblant être tracté par le premier.

Concernant le second objet, le plus proche, il apparaissait toujours sous le même angle et fut visible pendant trois minutes et demie.

Il ne semblait pas se mouvoir par lui-même. Il restait comme figé dans le même plan à savoir « comme suspendu verticalement et s'éloignant en profondeur dans une ligne de fuite nord-est » ce toujours dans le même axe.

Le temps d'aller chercher mon appareil photo et de l'armer, soit environ vingt secondes, j'ai réussi à prendre les clichés dont vous êtes dépositaire.

Le premier que j'avais observé avait presque disparu dans le seul nuage apparaissant dans le ciel, aux environs de 5000 mètres d'altitude.

Sans préjuger de la taille réelle de l'objet observé, j'avais estimé qu'il devait se situer à une distance d'environ 5 kilomètres. L'objet s'est éloigné dans une trajectoire évasive constamment dans la même ligne de fuite nord/nord-est.

J'ai toujours eu le même angle de vision de la chose, une silhouette sombre, noire, avec des angles déchiquetés. J'ai pensé que cela avait une relation avec la fin des événements relatifs à la venue du Pape.

Cela coïncidait peut-être avec la fin d'une certaine surveillance des journées mondiales de la jeunesse.

Le phénomène s'est éloigné progressivement à l'intérieur du même nuage que le précédent. »

Le procès-verbal complémentaire du 11.10.1997 apporte les éléments nouveaux suivants :

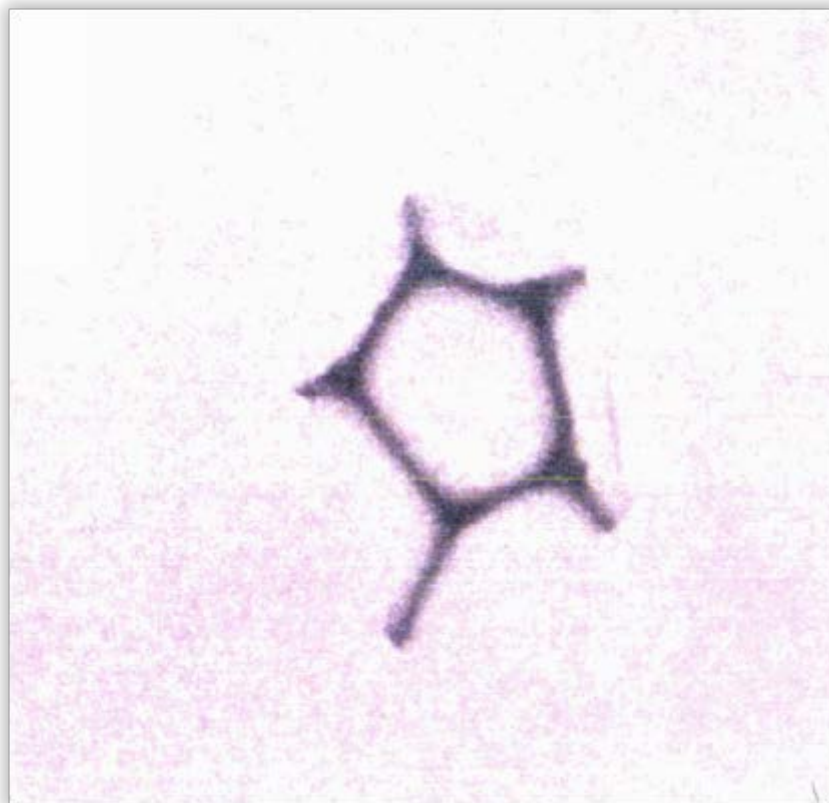
Il est fait initialement état de neuf diapositives, créées par le laboratoire de la FNAC, mais l'une d'elle a été conservée par le témoin (comme indiqué dans un récit ultérieur de ce dernier) et n'a jamais été étudiée. Néanmoins les 9 diapositives ont été visualisées par les gendarmes chez le témoin.

Les huit diapositives confiées par le témoin ont été minutieusement étudiées successivement par les organismes suivants :

- Laboratoire Photographique Central de la Gendarmerie
- Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie
- Société Fleximage

Il ressort de ces analyses, après nettoyage et élimination de taches, points sombres, graisse, empreintes digitales et imperfections, qu'aucun objet tel que décrit par le témoin n'est visible sur aucune des diapositives. De même la trace en forme « boomerang » qui a retenu l'attention des gendarmes lors de la visualisation initiale et qui était située au même endroit sur toutes les photos a disparu, confirmant en cela sa nature d'artefact photo.

La forme géométrique (pentagone) visible sur l'une des photographies, après tirages et agrandissements effectués par l'Institut de Recherche Criminelle de la Gendarmerie, ne l'est pas sur la diapositive originale. Elle n'est également plus présente lorsque cette même diapositive est de nouveau tirée en négatif.



Il s'agit donc aussi d'un artefact, certes de nature moins usuelle que le précédent, s'étant malencontreusement glissé sur cette photographie lors des tirages effectués par l'IRCG.

En conclusion sur ce point les PANs, tels que décrits et observés par le témoin, ne sont pas visibles et n'ont pas été détectés, ni sur les diapositives originales, ni sur les divers tirages papiers effectués successivement, après analyse par les trois organismes précités.

2- Analyse testimoniale

Sans remettre en doute les dires du témoin relativement à son observation, on pourra néanmoins s'étonner de certaines incohérences dans les récits successifs, en particulier en ce qui concerne la forme du second PAN.

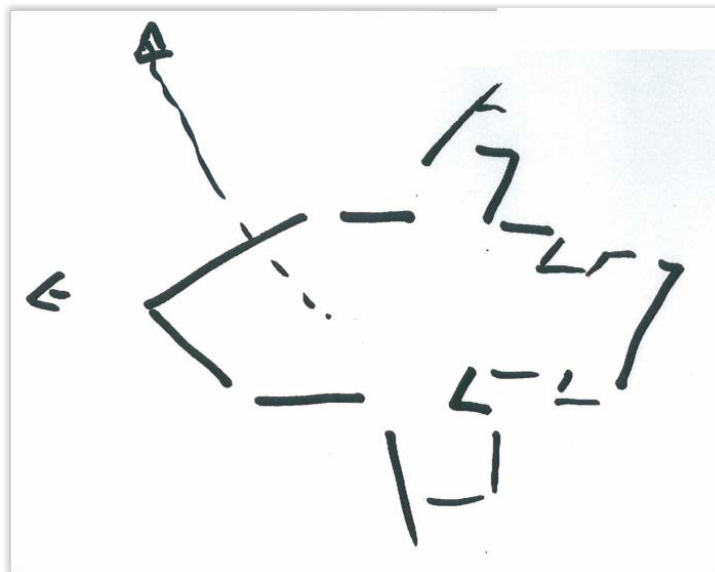
Celles-ci sont particulièrement visibles lorsque l'on étudie la chronologie des diverses interventions du témoin.

Lors de sa toute première audition avec les gendarmes, à son domicile, le témoin précise au sujet de la forme du second PAN :

- « ... faisait l'effet d'un **papier gras** emporté par le vent... » [...] « ... une silhouette sombre, noire, avec des **angles déchiquetés**. »

Avant la seconde audition, en octobre, les gendarmes reçoivent les tirages de l'IRCG, dont l'un d'entre eux présente cet artefact géométrique, et **dont le témoin ignore l'existence**.

Puis, les gendarmes le convoquent pour la seconde audition et lui demandent de réaliser un croquis du second PAN :



Enfin, les gendarmes présentent au témoin le résultat des tirages et agrandissements, dont l'un comporte cet artefact en forme de pentagone. A la vue de ces résultats, le témoin ne « **peut se prononcer sur la réalité de l'objet observé** ».

A cet instant, si le témoin avait formellement reconnu « *le pentagone* » comme étant « *son PAN* », il n'aurait pas manqué de le signaler aux gendarmes, ce qui n'a pas été le cas.

A la suite de cela, le dossier est transmis au SEPRA qui mène sa propre enquête et charge la société Fleximage d'étudier les diapositives.

Ces dernières sont scannées à haute résolution puis étudiées minutieusement sans qu'aucun objet ressemblant à la description faite par le témoin n'y soit découvert.

Par ailleurs, le témoin envoie cinq fax à Fleximage, entre mai et juillet 1998. De deux de ces fax peuvent être extraits les passages suivants :

- Fax du 08.05.1998 :

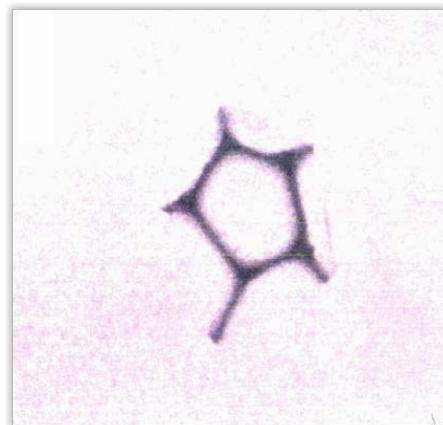
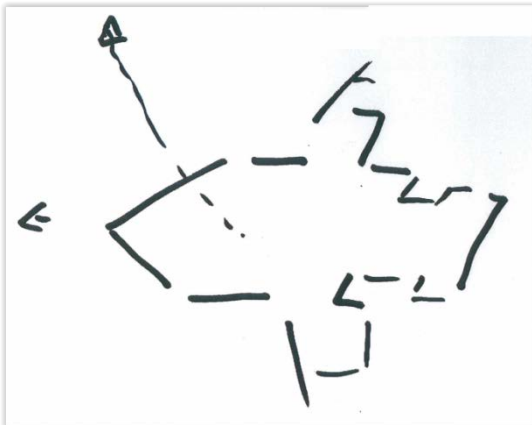
« ...matériel photographique diapositives, montrant des OVNI de forme **pentagonale**... » (a)

- Fax du 09.06.1998 (comportant le récit détaillé du témoin) :

« Sa forme remarquable se découpant sur le fond bleu du ciel était extraordinaire : cinq côtés, un **pentaèdre** » [...] « Ils [les gendarmes] me demandèrent si ce que j'avais observé ressemblait à l'objet qui apparaissait sur une photo [...] Le **pentaèdre** était de nouveau là sous mes yeux... » [...] « On compara avec ce que j'avais dessiné de mémoire et **cela concordait parfaitement** » (a)

« ... engin volant... » [...] « ...appareil... » [...] « ... vaisseau... » [...] « l'OVNI devait rejoindre son coéquipier... » (b)

- a- On constate une évolution au fil des diverses déclarations du témoin relatives à la forme du second PAN, décrit en premier lieu comme semblable à « *un papier gras emporté par le vent* » avec des « *angles déchiquetés* », et qui devient ensuite « *Sa forme remarquable se découpant sur le fond bleu du ciel était extraordinaire : cinq côtés, un **pentaèdre*** » .



Croquis du second PAN réalisé par le témoin Artéfact trouvé sur une des diapositives

Tout laisse à penser que le témoin, probablement désappointé de constater qu'aucune analyse n'a pu déceler sur les diapositives et les tirages la présence d'un PAN, se soit en quelque sorte

consciemment ou inconsciemment « *accroché* » à la découverte, *a posteriori*, de ce qui est démontré comme n'étant qu'un artefact de forme pentagonale sur une des diapositives, pour en faire « *son OVNI* ».

La simple comparaison visuelle de cet artefact et du dessin du PAN réalisé par le témoin nous conforte sur ce point.

Par ailleurs, l'attribution par le témoin au PAN du qualificatif de « *pentagone* » (ou « *pentaèdre* ») n'intervient qu'après mai 1998, soit plus de huit mois après l'observation, délai pouvant conduire à la création de faux souvenirs ou à l'assimilation entre eux de certains autres.

- b- l'utilisation de termes tels que « *appareil* », « *vaisseau* », « *devant rejoindre son coéquipier* »... indique une tendance du témoin à connoter son observation à celle d'un objet matériel intelligent, d'origine artificielle.

Nous sommes ici bien loin de la première description, ne faisant état que d'un objet rappelant « *un papier gras emporté par le vent* ».

Cette exagération est, là aussi, causée par le laps de temps écoulé entre l'observation et le récit détaillé qu'en fait le témoin, plus de huit mois plus tard.

3- Le témoin a-t-il réellement observé un PAN ?

Rien dans le témoignage n'indique le contraire et les données météo nous montrent que le déplacement du PAN, s'effectuant vers le nord-est, est tout à fait compatible avec la direction du vent, soufflant depuis le sud-sud-est au jour et à l'heure de l'observation.

Ceci pourrait laisser penser à une simple confusion avec un objet léger (débris, papier, ballon...) emporté par le vent.

La mention par le témoin de disparition dans les nuages à « *5000m d'altitude* » n'apporte aucune information exploitable, tout comme la mention de distance, également de 5000m. Outre le fait que toutes les estimations visuelles relatives aux dimensions, distances et vitesses des PANs sont fortement sujettes à caution, tant elles sont difficiles à effectuer, cette mention de disparition dans les nuages n'indique pas nécessairement que le PAN ait réellement disparu dans les nuages. L'impression peut n'être en effet que visuelle, avec une disparition visuelle du PAN atteignant la limite de résolution de l'œil du témoin, donnant ainsi faussement l'impression que le PAN « *disparaît dans un nuage* ».

Quoiqu'il en soit, de nombreuses données manquent pour qu'une évaluation correcte du cas puisse être effectuée. Ainsi, aucune information n'est disponible concernant les dimensions angulaires ni la hauteur angulaire sur l'horizon, qui n'ont été fournies, ni par le témoin, ni par les enquêteurs précédents.

Le témoin, sur ce dernier point, précise cependant « ...de ma fenêtre orientée à l'est, à **environ 45° dans le ciel entre les deux immeubles...** » ; cette phrase est ambiguë, car 45° peut tout aussi bien signifier à l'azimut 45° (observation vers le nord-est) qu'à l'élévation de 45°.

On pourra également regretter que les enquêteurs, lors de leur déplacement chez le témoin, se soient concentrés sur à le visionnage des diapositives sur grand écran sans mener davantage d'investigations (photographies des lieux de prise de vue, mesures angulaires depuis la fenêtre d'observation...).

En conclusion, nous avons une série de photographies exploitables, mais dont l'analyse minutieuse ne permet pas de mettre en évidence la présence d'un quelconque PAN.

Ce point ne permet cependant pas de remettre en cause le fait que le témoin ait pu réellement observer un PAN, mais le manque de données ne permet pas d'aller plus loin dans l'analyse.

3.1. SYNTHESE DES ELEMENTS COLLECTES

TEMOIN N°1

#	QUESTION	REPONSE (APRES ENQUETE)
A1	Commune et département d'observation du témoin (ex : Paris (75))	PARIS (75)
A2	(opt) si commune inconnue (pendant un trajet) : Commune de début de déplacement ; Commune de Fin de déplacement	
A3	(opt) si pendant un trajet : nom du Bateau, de la Route ou numéro du Vol / de l'avion	
<i>Conditions d'observation du phénomène (pour chaque témoin)</i>		
B1	Occupation du témoin avant l'observation	PRENAIT L'AIR A SA FENETRE
B2	Adresse précise du lieu d'observation	48.8627/2.2876
B3	Description du lieu d'observation	PAR UNE FENETRE DE SON APPARTEMENT
B4	Date d'observation (JJ/MM/AAAA)	24/08/1997
B5	Heure du début de l'observation (HH:MM:SS)	20:01:00
B6	Durée de l'observation (s) ou Heure de fin (HH :MM :SS)	20:05:00
B7	D'autres témoins ? Si oui, combien ?	NON
B8	(opt) Si oui, quel lien avec les autres témoins ?	/
B9	Observation continue ou discontinue ?	DISCONTINUE
B10	Si discontinue, pourquoi l'observation s'est-elle interrompue ?	LE TEMOIN EST PARTI CHERCHER SON APPAREIL PHOTO

B11	Qu'est ce qui a provoqué la fin de l'observation ?	LE PHENOMENE S'EST ELOIGNE POUR DISPARAITRE DE LA VUE DU TEMOIN
B12	Phénomène observé directement ?	OUI
B13	PAN observé avec un instrument ? (lequel ?)	OUI – APPAREIL PHOTO MINOLTA RIVA ZOOM 105EX
B14	Conditions météorologiques	VENT FAIBLE DE SECTEUR SUD-SUD- EST
B15	Conditions astronomiques	/
B16	Equipements allumés ou actifs	/
B17	Sources de bruits externes connues	/
<i>Description du phénomène perçu</i>		
C1	Nombre de phénomènes observés ?	2
C2	Forme	1. PONCTUELLE 2. « SEMBLABLE A UN PAPIER GRAS AVEC DES ANGLES DECHIQUETES »
C3	Couleur	2. « SOMBRE LEGEREMENT TRANSPARENT »
C4	Luminosité	/
C5	Trainée ou halo ?	2. HALO PARTIEL
C6	Taille apparente (maximale)	/
C7	Bruit provenant du phénomène ?	NON
C8	Distance estimée (si possible)	« 5000M »
C9	Azimut d'apparition du PAN (°)	45°/90°
C10	Hauteur d'apparition du PAN (°)	/
C11	Azimut de disparition du PAN (°)	45°/90°
C12	Hauteur de disparition du PAN (°)	/
C13	Trajectoire du phénomène	IMMOBILE
C14	Portion du ciel parcourue par le PAN	/
C15	Effet(s) sur l'environnement	/
<i>POUR LES ELEMENTS SUIVANTS, INDIQUEZ SIMPLEMENT SI LE TEMOIN A REPONDU A CES QUESTIONS</i>		
E1	Reconstitution sur plan et photo/croquis de l'observation ?	OUI
E2	Emotions ressenties par le témoin pendant et après l'observation ?	OUI
E3	Qu'a fait le témoin après l'observation ?	/
E4	Quelle interprétation donne-t-il à ce qu'il a observé ?	OUI
E5	Intérêt porté aux PAN avant l'observation ?	OUI

E6	Origine de l'intérêt pour les PAN ?	/
E7	L'avis du témoin sur les PAN a-t-il changé ?	/
E8	Le témoin pense-t-il que la science donnera une explication aux PAN ?	/

4- HYPOTHESES ENVISAGEES

Une hypothèse est envisagée : objet porté par le vent.

4.1. SYNTHESE DES HYPOTHESES

HYPOTHESE			EVALUATION*
1. OBJET PORTE PAR LE VENT			70%
ITEM	ARGUMENTS POUR	ARGUMENTS CONTRE ou MARGE D'ERREUR	POUR/CONTRE
- ASPECT	- DESCRIPTION TEMOIN « D'UN PAPIER GRAS EMPORTE PAR LE VENT »	-LA MENTION AU VENT N'EST PLUS PRESENTE DANS LES RECITS ULTERIEURS	+0,7
- VENT	- DEPLACEMENT COMPATIBLE	- MANQUE D'INFORMATION POUR QUALIFIER CORRECTEMENT LE SENS DE DEPLACEMENT	+0.5
-	-	-	

**Fiabilité de l'hypothèse estimée par l'enquêteur: certaine (100%) ; forte (>80%) ; importante (60% à 80%) ; moyenne (40% à 60%) ; faible (20% à 40%) ; très faible (<20%) ; nulle (0%)*

4.2. SYNTHESE DE LA CONSISTANCE

La consistance est faible. Bien que des photos exploitables aient été prises par le témoin, il s'est avéré après plusieurs analyses, qu'aucun PAN n'était visible dessus.

Il manque par ailleurs des données essentielles, tels que des relevés de mesures angulaires, qui auraient pu être faites sur place lors de la visite des enquêteurs chez le témoin.

5- CONCLUSION

Le cas avait été classé en D du fait de la difficulté alors à démêler et élucider les différents éléments d'étrangeté entre :

- 1) Ce qui est vu par le témoin
- 2) Ce qui est sur les diapositives présentées aux gendarmes
- 3) Ce qui se retrouve sur un tirage papier une fois les diapositives nettoyées des résidus de produits de développement
- 4) Ce que le témoin dit du Pan après avoir pris connaissance de ce qui est sur le tirage papier

Il est maintenant établi que :

Point 2) Le PAN vu par le témoin n'est pas sur les diapositives présentées par les gendarmes. Ces derniers sont alertés par un point sur les photos (forme de boomerang) qui s'avère être un résidu de produit de développement.

Point 3) un tirage papier issu d'une des diapositives nettoyées contient de manière fortuite un artefact (car rien d'équivalent n'existe sur la diapositive) selon une forme de pentaèdre creux.

Point 4) Le tirage papier est présenté au témoin sans lui révéler la nature artefact de l'objet. Le témoin appelé à se prononcer sur cet objet ne fait pas le lien avec le PAN observé. Pourtant par la suite le témoin fait de nouveaux récits de son témoignage où le PAN initialement décrit et dessiné comme semblable à « *un papier gras emporté par le vent* » avec des « *angles déchiquetés* » devient « *Sa forme remarquable se découpant sur le fond bleu du ciel était extraordinaire : cinq côtés, un pentaèdre* ».

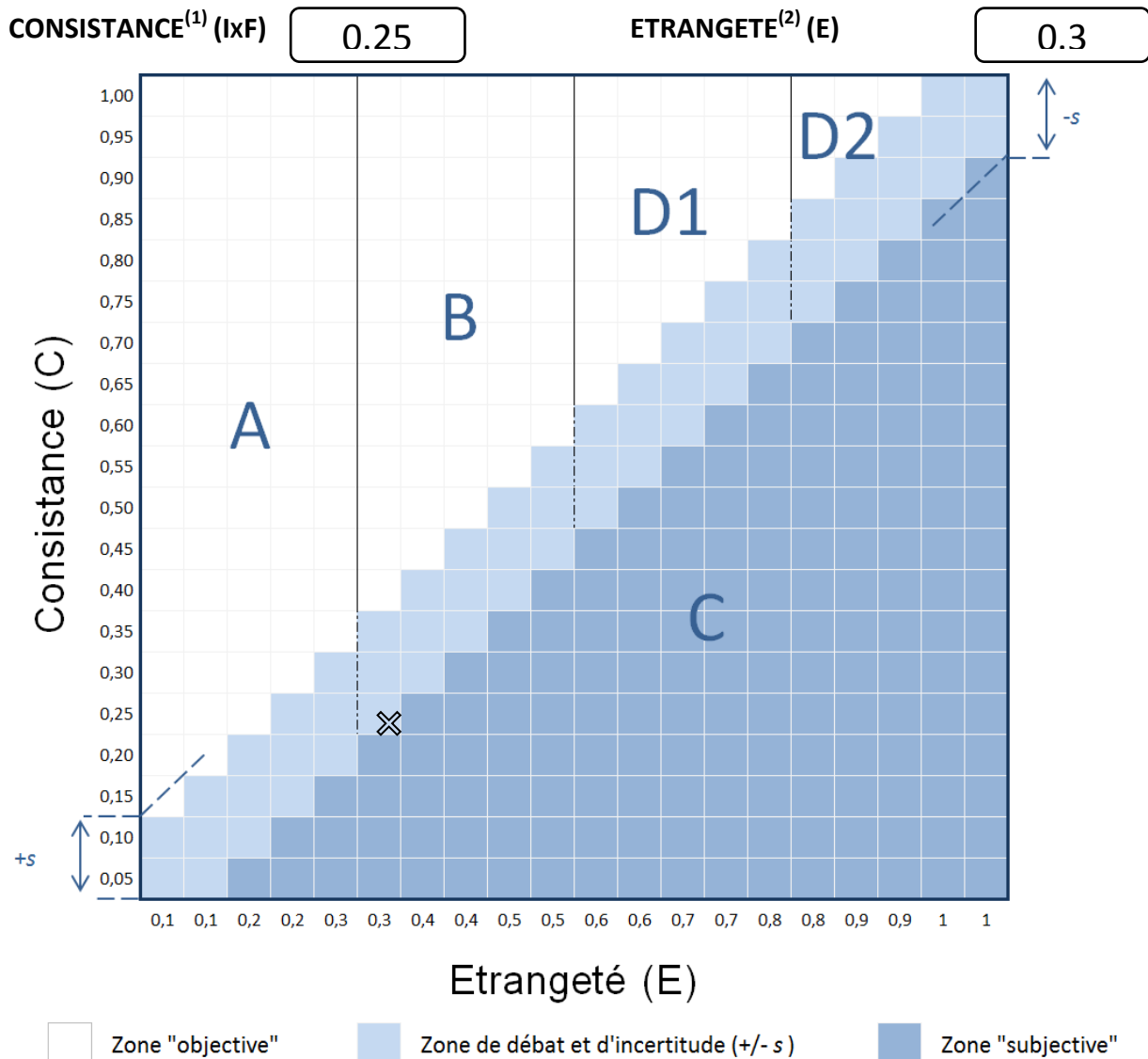
On sait donc à ce stade que le PAN observé par le témoin n'est pas sur les photos et aussi que le témoin est par la suite influencé consciemment ou inconsciemment (phénomène de faux souvenirs) par ce qu'il a vu sur le tirage papier.

Point 1) La non présence sur la photo ne permet pas de mettre en doute la description initiale du témoin. Mais aucune information n'est disponible (ou exploitable sans ambiguïté) concernant les dimensions angulaires, la hauteur angulaire sur l'horizon du PAN. Par exemple « *5000m d'altitude* » ne veut rien dire puisqu'un témoin ne peut pas apprécier la distance d'un objet inconnu. Les enquêteurs, lors de leur déplacement chez le témoin, se sont concentrés sur le visionnage des diapositives sans mener davantage d'investigations (photographies des lieux de prise de vue, mesures angulaires depuis la fenêtre d'observation...). Néanmoins, le peu d'information disponible est compatible avec l'observation d'un objet léger (débris, papier, ballon...) emporté par le vent, car le vent (données météo) souffle dans le sens du déplacement observé du PAN.

En conclusion, nous avons une série de photographies exploitables, mais dont l'analyse minutieuse ne permet pas de mettre en évidence la présence d'un quelconque PAN, et nous n'avons pas d'information suffisante pour identifier le PAN décrit par le témoin. Pour autant ce qui est décrit ne traduit pas une grande étrangeté car est compatible d'un objet léger emporté par le vent.

En conséquence le GEIPAN reclasse le cas en «C» : Témoignage inexploitable par manque d'information fiable.

5.1. CLASSIFICATION



(1) Consistance (C) : entre 0 et 1. Quantité d'informations (I) fiables (F) recueillies sur un témoignage ($C = I \times F$)

(2) Etrangeté (E) : entre 0 et 1. Distance en termes d'informations à l'ensemble des phénomènes connus